



# Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (QC) J0B 2N0

Le 6 novembre 2023

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 6 novembre 2023 et à laquelle étaient présents ;

**Présences :** M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1  
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2  
M. Yves Gagnon, conseiller district 3  
M. Marco Scrosati, conseiller district 4  
M. Yvon Therrien, conseiller district 5  
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

## **CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

## **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR** **6 NOVEMBRE 2023**

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Demande CTPTAQ : ajout de lots pour coupe d'arbres – DOMTAR
5. Demande de Jonathan Massé : entretien hivernal une portion du Petit Rang 7
6. Période de questions
7. Incendie
8. Voirie
  - a) Demande de Val-Joli : travaux mitoyens 2024 Rang 9
  - b) Acceptation finale travaux de pavage 2022
  - c) Réclamation des dommages causés par la pluie
9. Loisirs et culture
  - a) Réseau Biblio : cotisation annuelle 2024
  - b) Mise en lumière Parc de l'église – autorisation travaux
  - c) Collaboration projet d'embellissement de la cour d'école demande de subvention
10. École : acceptation du MTQ - demande de sécuriser la zone scolaire 30km
11. Centre scolaire : consultation plan triennal
12. Adoption du plan de sécurité civile mise à jour
13. Demande de la continuité projet pilote : gros rebuts à l'écocentre
14. MRC : entente urbanisme
15. MRC : mandat d'urbanisme
16. MRC : projet de centrale de prêt d'équipement de vélo

17. Quotepart Trans-Appel
18. Renonciation du loyer – clinique médicale Francis Jacot
19. Dépôt rapport de la 2<sup>e</sup> visite de reconnaissance barrage Bazin
20. Dépôt de déclaration d'intérêt des élus
21. Date de la séance extraordinaire adoption budget 2024
22. Établissement d'un calendrier pour les séances 2024 du conseil
23. Période de questions
24. Comptes
25. Correspondance
26. Varia

#### **2023-11-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit adopté.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2023-11-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 3 octobre 2023 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2023-11-03 CPTAQ : DEMANDE DE DOMTAR – RÉCOLTE FORESTIÈRE AJOUT DE LOTS MATRICULE 8961-37-2069A LA RESOLUTION NO 2022-05-03**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en mai 2022 par la résolution no 2022-05-03;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande affecte les dossiers du matricule 9751-63-8829 et les lots 5 817 128 et 5 818 178 du matricule 8961-37-2069;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

**RECOMMANDER** à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc. Étant donné que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2023-11-04 DEMANDE DE JONATHAN MASSE : ENTRETIEN HIVERNAL UNE PORTION DU PETIT RANG 7**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jonathan Massé, copropriétaire d'une terre familiale, Boisé L'héritage Massé SENC, située sur le rang Petit 7, matricule 9456 55 9309, nous a expédié une demande de déneigement partiel du chemin Petit Rang 7 reçu par courriel le 27 octobre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour stationner des véhicules et accéder à la terre ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin est mitoyen avec la Municipalité de Saint-Georges de Windsor;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité a un pouvoir discrétionnaire de déterminer quels seront les chemins de son territoire qui feront l'objet d'un déneigement. La loi ne contient pas d'obligation obligeant une municipalité d'entretenir une route. La *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-46.1) ne crée aucune obligation pour une municipalité locale de déneiger un chemin public pour la circulation des véhicules automobiles.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Yves Gagnon et résolu

Que la Municipalité ne procèdera pas au déneigement du chemin Petit Rang 7.

QUE la Municipalité autorise le propriétaire à faire déneiger le chemin Petit Rang 7, à ses frais pour répondre ses besoins conditionnellement à l'autorisation de la municipalité de Saint-Georges de Windsor et assume sa responsabilité (comme si c'était une cour).

De transmettre une copie de cette résolution à la municipalité de Saint-Georges de Windsor.

**ADOPTION : 6 POUR**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions et commentaires de la part de l'assistance concernant;

- Le ramonage
- Les lots de coupe de bois de Domtar
- Le bassin de rétention de sédiment sur la rue Lepage-Vigneux

**INCENDIE :**

Aucun point

**VOIRIE:**

**2023-11-05 DEMANDE DE MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI : TRAVAUX MITOYENS SUR LE RANG 9**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Joli a fait une demande datée du 3 octobre dernier pour des travaux conjoints au Rang 9 pour la prochaine année ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux à prévoir :

- Rechargement de gravier au Rang 9 sur toute la longueur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

D'aviser la municipalité de Val-Joli, que la municipalité de Saint-Claude accepte de contribuer pour une portion de 50% - 50% pour les travaux de chemin mitoyen, Rang 9 pour un montant de 25 000\$ chacun.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2022-11-06 ACCEPTATION FINALE ET DEFINITIVE DES TRAVAUX DE VOIRIE (TECO 2019-2023)**

**Réfection des rues Roy, Lacasse et Lussier**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection et pavage travaux de voirie sont terminés depuis un an ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Émilie Lambert, ingénieur, WSP firme de consultant, recommande la réception finale des ouvrages et la libération de la retenue de garantie ;

**CONSIDÉRANT QU'**avant l'approbation finale, une inspection des travaux a eu lieu et l'ajout de travaux dalot pour l'écoulement (entretien de chemin) ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que la directrice générale est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer le certificat de réception définitive des ouvrages.

D'autoriser le paiement de la retenue de garantie 7 199,58\$ ainsi que l'ajout de travaux (entretien) 3 108,19\$ à l'entrepreneur.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2023-11-07 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : RÉCLAMATION SUITE AUX DOMMAGES – PLUIE DU 16 JUILLET 2023**

**RÉCLAMATION POUR LES DOMMAGES – PLUIE**

**DOSSIER 39863**

**ARRETE DU 15 AOÛT 2023 am.009-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** des précipitations accrues du 16 juillet 2023, plusieurs municipalités ont signalé divers problèmes sur leur territoire (dommages aux infrastructures routières chemins minés, défoncés, etc.) au ministère de la Sécurité publique, résolution no **2023-08-05** ;

**CONSIDÉRANT QUE** les secteurs touchés sont chemin Grande-Ligne, Lacroix, St-Cyr, route de l'Église, Rang 7, 8 et 9) par ces précipitations ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Claude Drouin, analyse en gestion financière pour le ministère de la Sécurité publique, a transmis tous les documents requis pour présenter une demande d'aide financière la suite des inondations des derniers jours, lors d'un courriel reçu en date du 19 juillet dernier.

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

Que la municipalité de Saint-Claude dépose un constat de dommages auprès de la Sécurité publique et demande une réclamation des dommages (57 435,49\$ incluant la portion municipal).

Que Madame France Lavertu, directrice générale, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, soit autorisée à remplir tous les formulaires requis pour le constat des dommages au réseau routier et faire les réclamations voulues.

**ADOPTION : 6 POUR**

**LOISIRS ET CULTURE:**

**2023-11-08 BIBLIOTHÈQUE IRÈNE DUCLOS – RENOUELEMENT BIBLIO RÉSEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du réseau Biblio de l'Estrie ont adopté la cotisation annuelle à 4,07\$ par citoyen pour la prochaine année ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron résolu de renouveler l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie au coût de 4,07\$ par habitant pour l'année 2024, environ 5 000\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2023-11-09 MRC PROJET STRUCTURANT : MISE EN LUMIÈRE DU PARC DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a déposé un projet (Parc de l'église, éclairage automatisé et spécialisé) à la MRC du Val Saint-François pour le projet structurant ;

**CONSIDÉRANT QUE** La MRC du Val Saint-François a accepté d'octroyer une aide financière de 18 000\$ dans le cadre du projet FDT pour l'éclairage automatisé au Parc de l'Église ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

**QUE** l'intervenant en loisir et en communication, François Séguin, est autorisé pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis pour la convention relative à l'octroi.

**QUE** le conseil autorise les travaux pour le projet pour un montant d'environ 27 000\$.

**ADOPTION: 6 POUR**

### **COLLABORATION AU PROJET D'EMBELLEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Provencher, maire, informe l'assistance que l'intervenant en loisirs et en communication, François Séguin, travaille actuellement en collaboration avec la direction de l'école Notre-Dame du Sourire, école primaire, pour déposer une demande de subvention au (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air) pour l'embellissement de la cour d'école, installation de nouveaux modules de jeux.

### **ÉCOLE : ACCEPTATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)- SECURISER LA ZONE SCOLAIRE**

Monsieur Provencher, maire, informe l'assistance que le ministère a accepté de réduire la vitesse de la zone scolaire à 30km sur la route de l'église durant la période scolaire à la suite de notre demande résolution no 2023-04-20 et prolonger celle-ci jusqu'au Rang 7. Les changements devront être réalisés d'ici la fin 2023.

### **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS: DOSSIERS DE CONSULTATION**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le centre de services des Sommets est actuellement en processus de consultation dans le cadre de l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024 à 2027. L'école Notre-Dame du Sourire, école sur le territoire de la municipalité est une école primaire avec un service de garde.

### **2023-11-10 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ( MISE A JOUR)**

**ATTENDU QUE** la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

**ATTENDU QUE** les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Claude désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

**ATTENDU QU'**un plan de sécurité civile de Saint-Claude a été produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique, chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile* et du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*.

**ATTENDU QU'**il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que la municipalité a procédé à ladite mise à jour en 2023.

**ATTENDU QUE** les pages corrigées ont été substituées dans les exemplaires du plan de sécurité civile, ainsi qu'aux fascicules opérationnels pour les membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

D'adopter le plan municipal de sécurité civile mis à jour de Saint-Claude.

De transmettre copie de la résolution à monsieur Louis Versailles, conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie

**ADOPTION: 6 POUR**

#### **2023-11-11 DEMANDE DE LA CONTINUITÉ PROJET PILOTE : GROS REBUTS À L'ÉCOCENTRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire poursuivre le projet pilote (gros rebuts à l'écocentre) soit la possibilité de diriger nos citoyens en 2024 à l'écocentre et avoir la facture des matières que ceux-ci iraient disposer durant une semaine, 3 fois par an comme en 2023. C'est un incitatif à la récupération et permet de faire connaître l'écocentre aux citoyens.

**CONSIDÉRANT QUE** l'an 2023 était un projet pilote et une demande doit être adressée à nouveau à la MRC du Val Saint-François à la suite du bilan de l'initiative ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

Que le conseil municipal fait une demande de continuité du service de diriger nos citoyens en 2024 à l'écocentre et avoir la facture des matières que ceux-ci iraient disposer durant une semaine, 3 fois par an.

**ADOPTION: 6 POUR**

#### **2023-11-12 MRC : ENTENTE URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val Saint-François offre une entente intermunicipale en matière de mise en œuvre du plan et des règlements d'urbanisme pour une période d'un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou la réalisation de dossiers ponctuels et cartographiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support-conseil : taux horaire de 65 \$;
- Ressource cartographie et assistance technique : taux horaire de 45 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que la municipalité de Saint-Claude adhère à l'entente

inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

**QUE** la municipalité de Saint-Claude réserve un bloc de 53 heures pour les règlements d'urbanisme et les demandes ponctuelles et 10 heures de confection cartographique pour un montant de 3 245 \$ pour l'année 2024.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude s'engage à payer que les heures faites seulement.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2023-11-13 MANDAT URBANISME : CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire apporter des changements aux règlements d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François s'est dotée d'un règlement régional régissant la cohabitation avec les activités minières (Règlement 2021-03 - Règlement régional concernant l'intégration de dispositions pour une cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire du Val-Saint-François).

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude doit également se conformer aux règlements de concordance en vigueur de la MRC du Val-Saint-François afin d'harmoniser les dispositions dans ses règlements à ceux de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a été consulté et recommande d'effectuer plusieurs modifications dans les règlements municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de mandater le service d'urbanisme de la M.R.C du Val-Saint-François pour rédiger l'ensemble des procédures de modification des différents règlements d'urbanisme.

- Concordance avec le règlement 2021-03 de la MRC et toutes les autres dispositions si requises
- Zonage 2008-271
  - Modification des dimensions permises des bâtiments accessoires (selon les grandeurs de terrain)
  - Ajout norme de quai : maximum de 20m2
  - Modifier les normes d'obligation de clôtures sur les dispositions piscines et spas
  - Modifier le libellé sur l'entreposage des véhicules récréatifs
- Construction 2008-273
  - Modification fondation des bâtiment principaux (pieux)

Voir la possibilité d'intégrer un crédit de taxes – nouvelles constructions

Tous ces éléments doivent être considérés et respectés le schéma de la MRC du Val Saint-François.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2023-11-14 MRC : DEVELOPPER UN PROJET PILOTE DE CENTRALE DE PRET DE VELOS DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QU'En** partenariat avec le Conseil Sport et Loisirs de l'Estrie, le CIUSSSE de l'Estrie et différents partenaires locaux, la MRC du Val Saint-François est en train de **développer un projet pilote de centrale de prêt d'équipements de**

**vélos dans le Val-Saint-François** (grâce à des fonds gouvernementaux). L'objectif serait de se doter d'une flotte de vélos et d'accessoires à prêter à notre communauté.

**CONSIDÉRANT QUE** cette flotte serait entreposée à un ou plusieurs endroits dans la MRC, mais serait disponible pour l'ensemble des municipalités. Par exemple, un camp de jour ou une école pourrait emprunter l'ensemble des vélos pour enfants pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou activités à vélos.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

Que le conseil accepte de collaborer au projet en transportant au besoin, la flotte des vélos pour les activités et les événements sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2023-11-15 TRANS-APPEL: QUOTE-PART 2023 - SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ- RENOUELEMENT D'ENTENTE**

**CONSIDERANT** l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel ;

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'accepter ;

**QUE** la ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente.

**QUE** la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté.

**QUE** la tarification des déplacements des personnes admissibles pour l'année 2024 : **déplacement local 4,00\$ ; déplacement hors territoire Sherbrooke 9,00\$.**

Les **prévisions budgétaires 2023** de l'organisme Trans-Appel.

D'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2024 et de payer la quote-part qui s'établit à 4,44\$ par personne pour un montant total de 6 484,26\$.

De prévoir les crédits budgétaires requis au budget 2024.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **RENONCIATION DU LOYER- CLINIQUE MEDICALE FRANCIS JACOT**

Monsieur Hervé Provencher, maire, informe l'assistance que Monsieur Francis Jacot, clinique médicale, renonce au local au 295b, route de l'église fermer son bureau de pratique à compter du 31 décembre prochain.

#### **DÉPÔT RAPPORT DE VISITE DE RECONNAISSANCE BARRAGE**

La directrice générale dépose le rapport de visite de reconnaissance du barrage Bazin – 2023 réalisée par Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement en date du 18 octobre dernier.

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

Les déclarations d'intérêt des élus municipaux pour les postes suivants : maire et les conseillers district 1 au district 6 ont été déposées à cette séance.



### **DATE ADOPTION BUDGET 2024 - 4 décembre 2023**

La date fixée pour l'adoption du budget 2024 est le 4 décembre 2023 à 19 h.

Les membres du conseil sont convoqués conformément à la loi pour cette séance extraordinaire.

### **2023-11-16 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

Que les réunions 2024 ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2<sup>e</sup> étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20 h.

- Lundi 8 janvier
- Lundi 5 février
- Lundi 4 mars
- Lundi 8 avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin
- Lundi 8 juillet
- Lundi 12 août
- Lundi 9 septembre
- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre

**QUE** le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions et commentaires de la part de l'assistance concernant;

- Le nombre d'inspection pour le barrage
- L'écocentre gratuit et valorisation
- Le passage de la niveleuse dans les chemins

### **2023-11-17 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi

que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202300926 à 202301054 pour un montant total de 227 833,70 \$.

Les paies du mois d'octobre 2023 pour un total 39 966,28\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

**CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'octobre 2023.

**VARIA**

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donnée par Monsieur Marco Scrosati.

**HEURES** : 20 heures 45 minutes.

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

.....  
Hervé Provencher  
Maire

.....  
France Lavertu  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière